

KLARSEN SA
1 Cours Xavier Arnozan
33000 BORDEAUX

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société KLARSEN SA relatifs à l'exercice clos 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Changements, règles et méthodes comptables » de l'annexe à la page 8, qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application du règlement ANC n°2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Votre société présente à l'actif de son bilan des immobilisations incorporelles d'une valeur brute de 4 173 772 euros telles que présentées en page 14 de l'annexe. La méthode de valorisation de ces immobilisations est réalisée selon les règles et méthodes comptables décrites dans les notes 2.2 et 2.3 des pages 10 et 11 de l'annexe.

Conformément à la norme d'exercice professionnel relative aux estimations comptables et dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons vérifié le bien-fondé de ces méthodes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

- Votre société a comptabilisé une correction d'erreur en résultat exceptionnel, telle que présentée dans la note 1.4 « Correction d'erreur » à la page 9 de l'annexe. Nous nous sommes assurés que le traitement comptable de cette correction d'erreur en termes de comptabilisation, de présentation et d'information communiquée dans l'annexe sont conformes aux dispositions du référentiel comptable applicable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

[2]

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bordeaux, le

Arthaud & Associés Atlantique
Commissaire aux comptes

Laurence VERSAILLE
Commissaire aux comptes, inscrite sur la liste
nationale des commissaires aux comptes,
rattachée à la CRCC de Grande Aquitaine

[4]

Bilan Actif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	831 286	663 539	167 748	182 299
	Fonds commercial	1 973 394	1 973 394		
	Autres immobilisations incorporelles	1 369 091	349 541	1 019 551	1 306 067
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations tech.,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	68 727	27 870	40 856	876
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations financières (1)				
ACTIF CIRCULANT	Participations	2 077 172	320 654	1 756 518	2 077 172
	Créances rattachées à des participations	585 075	585 075		
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés	8 602		8 602	8 602
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	55 000		55 000	55 000
	Total de l'actif immobilisé (III)	6 968 347	3 920 073	3 048 275	3 630 016
	Stocks et en-cours				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes	12 594		12 594	
	Créances (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	1 137 871	518 008	619 863	1 469 488
	Autres créances	147 598	18 200	129 398	406 687
	Charges constatées d'avance	15 358		15 358	9 368
	Capital souscrit appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Actions propres				
	Autres titres	79 205	54 929	24 276	34 680
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	23 738		23 738	34 954
	Total de l'actif circulant (IV)	1 416 365	591 137	825 228	1 955 176
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)	110 637		110 637	47 899
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)		8 495 349	4 511 210	3 984 140	5 633 091

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an	585 075	667 426
(2) dont créances à moins d'un an	1 857 229	2 365 979

Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

Capitaux Propres	Capital (dont versé 730 060)	730 060	662 718
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	12 808 554	12 630 353
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves :		
	Réserve légale	66 272	66 272
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	4 794 874	4 794 874
	Report à nouveau	(17 247 293)	(17 509 756)
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(1 500 964)	262 462
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées	37 528	22 107
	Total des capitaux propres (I)	(310 970)	929 031
Autres fonds propres	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
	Total des autres fonds propres (II)		
Provisions	Provisions pour risques	110 637	3 221
	Provisions pour charges		
	Total des provisions (III)	110 637	3 221
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	295	556
	Emprunts et dettes financières divers (2)	808 051	952 105
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	460 973	745 148
	Dettes fiscales et sociales	217 234	276 343
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 220 108	1 205 273
	Autres dettes	1 477 813	1 518 193
	Total des dettes⁽¹⁾ (IV)	4 184 473	4 697 619
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)		3 220
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I à V)	3 984 140	5 633 091
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		2 950 232	2 904 003
(2) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025		31/12/2024	
		12 mois	% C.A.	12 mois	% C.A.
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	55 605	6,44	105 948	7,17
	Production vendue	807 775	93,56	1 372 217	92,83
	Montant net du chiffre d'affaires	863 380	100,00	1 478 165	100,00
	Production stockée				
	Production immobilisée	58 673	6,80	91 600	6,20
	Subventions	11 333	1,31	5 000	0,34
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	6 369	0,74	3 665	0,25
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits	5 756	0,67	63	
	Total des produits d'exploitation (I)	945 511	109,51	1 578 493	106,79
	Achats de marchandises	579	0,07	1 264	0,09
	Variation de stocks				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements	13 523	1,57	4 927	0,33
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes	617 902	71,57	1 008 617	68,23
	Impôts, taxes et versements assimilés	8 601	1,00	8 245	0,56
CHARGES D'EXPLOITATION	Salaires	425 527	49,29	364 471	24,66
	Cotisations sociales	129 031	14,94	112 006	7,58
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	359 669	41,66	144 746	9,79
	Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées	326 517	37,82		
	Autres charges	45 266	5,24	8 101	0,55
	Total des charges d'exploitation (II)	1 926 616	223,15	1 652 376	111,79
	1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	(981 105)	-113,64	(73 883)	-5,00
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
PRODUITS FINANCIERS	De participation			138 102	9,34
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé				
	Autres intérêts et produits assimilés	113 523	13,15	3 678	0,25
	Reprises sur dépréciations et provisions	85 572	9,91		
	Différences positives de change				
	Produits des cessions d'immobilisations financières				
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie				
CHARGES FINANCIERES	Total des produits financiers (V)	199 095	23,06	141 780	9,59
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	441 695	51,16	47 746	3,23
	Intérêts et charges assimilées	86 839	10,06	101 776	6,89
	Différences négatives de change				
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie				
	Total des charges financières (VI)	528 533	61,22	149 522	10,12
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)		(329 438)	-38,16	(7 742)	-0,52
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)		(1 310 543)	-151,79	(81 625)	-5,52
	Produits exceptionnels (VII)	250 000	28,96	418 630	28,32
	Charges exceptionnelles (VIII)	440 421	51,01	74 542	5,04
	4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	(190 421)	-22,06	344 088	23,28
Participation des salariés aux résultats (IX)					
Impôts sur les bénéfices (X)					
Total des produits (I+III+V+VII)		1 394 606	161,53	2 138 902	144,70
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		2 895 570	335,38	1 876 440	126,94
BENEFICE OU PERTE		(1 500 964)	-173,85	262 462	17,76

Annexe des comptes annuels

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le **31/12/2025** dont le total est de **3 984 140** Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de **-1 500 964** Euros.

L'exercice a une durée de **12** mois, recouvrant la période du **01/01/2025** au **31/12/2025**.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1. Référentiel comptable

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement ANC N°2014-03 à jour des règlements complémentaires applicables à la date d'établissement desdits comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

1.1. Fait marquant

- La société KLARSEN avait demandé et obtenu une procédure de sauvegarde en date du 5 juillet 2017. La sortie anticipée de la procédure de sauvegarde a été acceptée le 16 mai 2018 et le plan de sauvegarde a été arrêté sur une durée de 96 mois. La procédure de sauvegarde a été convertie en procédure de redressement judiciaire le 25 avril 2019.

Le plan de continuation de la société a été intégralement accepté par le Tribunal de Commerce de Bordeaux le 9 décembre 2020.

Le plan est toujours en cours au 31 décembre 2025, le montant restant dû en autres dettes est de 1 336 K€ comprenant la sixième échéance du plan réglée en janvier 2026.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

- Une augmentation de capital a été réalisée le 1er décembre 2025 par émission de 317 308 actions au prix de 1 € soit 0.20 € de nominal par action pour un total de 63 K€ et 0.80 € de prime d'émission par action représentant un total de 253 K€.

Il a été émis des bons de souscription pour les actions nouvelles et anciennes pour un total de 1 153 316 bons de souscription.

Au 31 décembre 2025 19 398 bons ont été exercés représentant une augmentation de capital de 4 K€ en capital et 8 K€ de prime d'émission.

1.2. Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Cf paragraphe 4 page 12

1.3. Changements règles et méthodes comptables

Le règlement ANC n° 2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le plan comptable général et s'applique à compter du 1^{er} janvier 2025. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers.

Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles. En revanche, des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative «31/12/2024», entre des lignes de bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers.

Les incidences de l'application de ce nouveau règlement sont :

- **Suppression de la technique des transferts de charges** : au 31/12/2024 un montant de 3 K€ était inscrit en transfert de charges représentant des avantages en nature et des transfert d'amortissement en marge, il apparaît dans le comparatif du bilan sur la ligne "Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions".

Au 31/12/2025 les avantages en nature sont inscrit au crédit des comptes de "Salaires" pour 1 K€ et au crédit des amortissements pour 3 K€.

- **Nouvelle définition du résultat exceptionnel** : à compter du 1er janvier 2025 conformément à l'article 513-5 du PCG, le résultat exceptionnel comprend :

- les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement ;
- les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale, telles que les amortissements dérogatoires ;
- les changements de méthodes comptables comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales ;
- les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

imputées directement sur les capitaux propres.

Ce changement entraîne le classement en résultat courant d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel ainsi des charges exceptionnelles pour 42 K€ au 31/12/2024 aurait été classées en résultat d'exploitation avec l'application du nouveau règlement.

1.4. Correction d'erreur

Les enveloppes d'échange marchandises, facturées en année N et non utilisées sur cette période, sont normalement reportées sur l'année N+1. Concernant les enveloppes 2024, reportées sur 2025 et finalement non utilisées au 31/12/2025, il a été décidé que les facturations liées (pour un total de 400 K€) soient comptablement annulées/extournées sur l'exercice 2025 en résultat exceptionnel en correction d'erreur.

En vision proforma, ces opérations sont ainsi corrigées sur l'exercice 2024 :

Données en K€ Compte de résultat	Présentation comptable		Présentation proforma	
	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
Chiffre d'affaires	863	1 478	863	1 078
Résultat d'exploitation	-981	-74	-981	-224
Résultat financier	-329	-8	-329	-8
Résultat exceptionnel	-190	344	-40	344
Impôt sur les résultats				
Résultat net	-1 500	262	-1 350	112

2. Détail des postes du bilan et du compte de résultat

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- Logiciel	1 à 5 ans
- Sites internet	1 à 3 ans
- Jeux	3 à 5 ans
- Autres immobilisations incorporelles	1 an
- Travaux d'aménagement	1 à 9 ans
- AAI divers	10 ans
- Matériel de bureau et informatique	1 à 5 ans
- Mobilier	3 à 5 ans

2.1. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires)

2.2. Immobilisations incorporelles

Le poste fonds commercial présent au bilan correspond à l'achat du fonds de commerce ACTIPLAY par la société ACTIPLAY MONTPELLIER le 05/12/2011.

En application des dispositions de l'article 214-3 du PCG, nous estimons que nos fonds commerciaux n'ont pas de durée de vie limitée et à ce titre, ils ne sont pas amortis.

Chaque année, un test de valeur est réalisé et les éventuelles dépréciations constatées. La dépréciation constatée est définitive.

Une dépréciation a été constaté pour un montant de 1 008 K€ au 31/12/2018.

Les immobilisations incorporelles comprennent également des fichiers acquis pour un montant de 1 369 K€ en valeur brute. Chaque année, un test de valeur est engagé et ces fichiers sont évalués par référence au revenu moyen par utilisateur(ARPU). Aucune perte de valeur n'est à constater à la clôture de l'exercice.

2.3. Immobilisations développées en interne

Les principales immobilisations incorporelles comptabilisées par la SA KLARSEN regroupent les frais de développement des différents projets liés notamment à l'exploitation de logiciels et de jeux. La valorisation des différents projets est affectuée à leur coût interne. Une immobilisation incorporelle identifiable générée en interne résultant du développement d'un projet interne est comptabilisée à l'actif du bilan si, et seulement si, les conditions suivantes sont réunies :

- faisabilité technique du projet;

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre;
- la capacité à mettre en service ou à la vendre l'immobilisation incorporelle;
- la probabilité de générer des avantages économiques futurs;
- la disponibilité de ressources techniques et financières pour achever le développement du projet;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation au cours de son développement.

Les immobilisations incorporelles générées en interne sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité.

Lorsque les principes pour la comptabilisation d'une immobilisation générée en interne ne sont pas satisfaits, les dépenses de développement sont comptabilisées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Le montant net à la clôture des immobilisations générées en interne s'élève à 150 K€.

2.4. Tableau des immobilisations et amortissements

Cf page 14 et 15

2.5. Participations, autres titres immobilisés valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

2.6. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.7. Tableau des créances et dettes par échéance

Cf page 17

2.8. Capital

Le capital social se compose de 3 650 298 actions.

Tableau de variation du capital social : cf page 22.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

2.9. Engagements de retraite

Les engagements au titre des indemnités de départ à la retraite ne sont pas provisionnés dans les comptes sociaux. Ils ont été provisionnés dans les comptes consolidés, conformément au règlement ANC n°2020-01, pour un montant total au 31/12/2025 de 10 726 € charges sociales comprises.

La méthode de calcul des engagements retraites utilisées est la méthode rétrospective en droits proratisés temporis. Les paramètres de calcul retenus sont les suivants :

- ° départ volontaire à l'âge de 67 ans
- ° progression des salaires de 1% par an
- ° rotation forte du personnel
- ° probabilité de survie à l'âge de la retraite
- ° taux d'actualisation de 3.96 %

2.10. Provisions

Les provisions pour risques s'élèvent à la clôture à 110 K€ au titre de la perte de change.

3. Engagement hors bilan

3.1 Engagements hors bilan donnés

Dans le cadre du financement de l'acquisition du site Jeux.com, les emprunts ont été couverts par les garanties suivantes :

- Emprunt BPI France (ex OSEO) de 1 100 K€ :
 - ° retenue de garantie versée de 55 K€ remboursable à la fin du contrat
 - ° contrat d'assurance décès-invalidité de Julien PARROU au profit de BPI France (ex OSEO) pour 1 100 K€
- Au 31/12/2025, le montant restant dû à la BPI couvert par ces garanties est de 147 K€ compris dans le plan de redressement classé en "Autres dettes".

3.2 Engagements hors bilan reçus

Lors de la cession des parts de la société ITL INFORMATIQUE en date du 3 juillet 2023, une convention de garantie de passif a été signée avec les cédants à hauteur de 340 000 €. Cette garantie prendra fin le 3 juillet 2028.

4. Evénements postérieurs à la clôture

La filiale CONCOURMANIA CANADA Inc a été dissoute le 13 janvier 2026.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

La filiale ITL INFORMATIQUE a été placée en redressement judiciaire le 4 mai 2026.

Une procédure contentieuse a été engagée au titre du crédit-vendeur accordé pour l'acquisition des actions de la société ITL INFORMATIQUE en 2023 d'une durée de 3 ans et demi à l'origine soit un montant de 1 220 K€ de solde restant du apparaissant en "Dettes sur immobilisations".

A la date d'arrêté des comptes cette procédure est toujours en cours.

5. Autres informations

La société KLARSEN est la société mère d'un groupe consolidé regroupant 4 sociétés.

5.1. Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes pour l'exercice se sont élevés à 14 451 €

5.2. Membres des organes d'administration et de direction

L'information sur la rémunération des dirigeants n'est pas mentionnée car cette information aurait pour effet de renseigner une donnée individuelle.

5.3. Partie liées

Les seules parties liées sont des filiales détenues à 100% et donc aucune information n'est à mentionner à ce titre.

5.4. Effectif moyen

L'effectif moyen du personnel est de 6 salariés.

Immobilisations

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvc	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Autres immobilisations incorporelles	4 498 129		118 673		443 030	4 173 772
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 498 129		118 673		443 030	4 173 772
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers			40 000			40 000
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	26 978		1 748			28 727
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		26 978		41 748			68 727
FINANCIERES	Participations	2 077 172					2 077 172
	Créances rattachées à des participations	667 426				82 351	585 075
	Autres titres immobilisés	8 602					8 602
	Prêts et autres immobilisations financières	55 000					55 000
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 808 200				82 351	2 725 849
TOTAL		7 333 307		160 421		525 381	6 968 347

Amortissements

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

	Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
				Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Fonds commercial					
	Autres immobilisations incorporelles		1 036 369	93 224	116 514	1 013 079
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		1 036 369	93 224	116 514	1 013 079
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre					
	sur sol d'autrui					
	instal. agencement aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels					
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			1 085		1 085
	Matériel de transport					
Matériel de bureau, mobilier		26 103	683		26 786	
Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			26 103	1 768		27 870
TOTAL			1 062 471	94 992	116 514	1 040 950

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	

Frais d'établissement						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
TOTAL IMMOB INCORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui						
instal, agencement, aménag.						
Instal. technique matériel outillage industriels						
Instal générales Agenct aménagt divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique, mobilier						
Emballages récupérables, divers						
TOTAL IMMOB CORPORELLES						
Frais d'acquisition de titres de participation						
TOTAL						
TOTAL GENERAL NON VENTILE						

--

Provisions

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires	22 107	15 421		37 528
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES	22 107	15 421		37 528
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change	3 221	110 637	3 221	110 637
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3 221	110 637	3 221	110 637
	Sur immobilisations	1 973 394			1 973 394
	Sur stocks et en-cours	667 426	320 654	82 351	905 729
	Sur comptes clients	255 996	268 381	6 369	518 008
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Autres	62 725	10 404		73 129
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	2 959 541	599 439	88 720	3 470 260
TOTAL GENERAL		2 984 869	725 497	91 941	3 618 425
Dont dotations et reprises					
- d'exploitation - financières - exceptionnelles					
			268 381	6 369	
			441 695	85 572	
			15 421		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	585 075	585 075	
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	55 000		55 000
	Clients douteux ou litigieux	536 368	536 368	
	Autres créances clients	601 503	601 503	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	101 278	72 604	28 674
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	2 083	2 083	
	Groupe et associés	12 584	12 584	
	Débiteurs divers	31 653	31 653	
	Charges constatées d'avance	15 358	15 358	
TOTAL DES CREANCES		1 940 903	1 857 229	83 674
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	295	295		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	460 973	460 973		
	Personnel et comptes rattachés	17 719	17 719		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	72 850	72 850		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	124 621	124 621		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	2 044	2 044		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 220 108	1 220 108		
	Groupe et associés	808 051	808 051		
	Autres dettes	1 477 813	243 572	1 234 241	
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		4 184 473	2 950 232	1 234 241	
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)		853			

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		431 126
Autres créances clients		384 890
CLIENTS FAE ITL	13 272	
CLIENTS FAE	371 618	
Autres créances		46 235
AVOIRS S/FACT A RECEVOIR	3 000	
ETAT PRODUITS A RECEVOIR	2 083	
INTERETS COURUS A RECEVOIR	22 952	
DEBIT.CRED.DIV.PROD.A REC	18 200	

Charges à payer

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		127 073
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit INTERETS COURUS A PAYER	295	295
Emprunts et dettes financières divers INTERETS COURUS GROUPE	36 290	36 290
Dettes fournisseurs et comptes rattachés FNP CHARGES VARIABLES FNP CHARGES FIXES FRS FNP ITL	13 868 48 542 880	63 289
Dettes fiscales et sociales CONGES ET PRIMES DE VACANCES A PAYER ORG.SOC. CH/CONGES A PAY. CAP TAXE APPRENTISSAGE CAP FORMATION CAP ADESATT	14 224 3 474 334 119 48	18 199
Autres dettes DIVERS CHARGES A PAYER	9 000	9 000

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			15 358
Charges exercice N+1		15 358	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			15 358

Produits et Charges exceptionnels
au 31/12/2025

Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Accompagnement restructuration exceptionnelle	25 000	
Amortissements dérogatoire	15 421	
Correction d'erreurs	400 000	250 000
Totalisation	440 421	250 000

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		3 313 592,00	0,2000	662 718,40
	Emises pendant l'exercice		336 706,00	0,2000	67 341,20
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		3 650 298,00	0,2000	730 059,60

A. Filiales (plus de 50%)
B. Participations (10 à 50%)

Filiales et participations



Etat exprimé en euros	31/12/2025	Capitaux propres	Q uote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus		Montant net des prêts et avances consentis par la sté
				Brute	Nette	
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale STE CONCOURS MANIA CANADA INC. SASU ITL INFORMATIQUE		(855 713)	100,00	67	67	585 075
		586 451	100,00	2 077 105	1 756 451	
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1						
A. Total des filiales		(269 263)	200,00	2 077 172	1 756 518	585 075
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation						
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1						
B. Total des participations						
C. Total des filiales et des participations (A + B)		(269 263)	200,00	2 077 172	1 756 518	585 075
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale STE CONCOURS MANIA CANADA INC. SASU ITL INFORMATIQUE		Montant des engagements donnés par la sté	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société	Observations
			18 861 3 837 875	6 931 (361 928)		
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1						
A. Total des filiales			3 856 736	(354 998)		
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation						
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1						
B. Total des participations						
C. Total des filiales et des participations (A + B)			3 856 736	(354 998)		